



Groupe de Supervision de Coachs

Au-delà de la notion de groupe de supervision, il est important de préciser que la supervision est une démarche individuelle, soit traité en tête-à-tête avec un superviseur, soit dans un groupe animé par un superviseur.

Les règles du groupe de supervision portent sur un contrat relationnel entre le superviseur et les participants et sur des modalités d'entrée, de sortie et de fonctionnement du groupe.
Ces règles sont partagées au sein du groupe selon la nécessité.

Le fait de vouloir travailler en individuel avec le superviseur en dehors d'un groupe nécessite un échange spécifique pour contractualiser cet accompagnement.

Sens de l'engagement dans une supervision

Au-delà de répondre à la déontologie des coachs « d'être supervisé » précisée par toutes les associations de coachs existantes à ce jour, cet engagement peut être considéré comme d'une part, le minimum de sérieux et de contrôle de sa pratique pouvant être démontré à des clients et d'autre part, cela se positionne entre des attentes de poursuite du développement bien compréhensible de la part des coachs et un positionnement nourrissant du superviseur.

Les attentes habituelles :

- Dans le cadre d'un lieu de supervision structuré, obtenir d'une part de la matière pour poursuivre son développement et d'autre part un retour sur ses pratiques.
- Par ailleurs, il est commun de rechercher un soutien particulier au cours des premières années de montée en puissance dans le métier.

Une posture du superviseur autour de :

- La poursuite des apports conceptuels selon le besoin et/ou le rappel des règles et des modalités fondamentales du métier ;
- L'éclairage de ce qui peut être fait, des axes de progression à travailler ;
- La posture même du coach, de sa propre réflexion, de son retour comme principal outil de la relation coach/coaché.

Fonctionnement du groupe

Les processus mis en œuvre s'articulent, entre autres, autour de :

- L'analyse de la pratique des supervisés à partir des situations apportées,
- Une réflexion sur l'adéquation entre les besoins du client et l'action menée par la personne supervisée,
- L'accompagnement sur les identités du supervisé, sur ses compétences et sur ses souhaits de changements et de sens donné à cette démarche,
- L'accompagnement du supervisé dans le développement de son projet professionnel d'acteur du changement, dans sa démarche commerciale, dans sa construction d'offre et d'opération en clientèle, ...
- L'exposé de concepts théoriques selon les besoins des participants et des situations mises en évidence,
- L'articulation de la théorisation des situations débriées et des décisions personnelles à partir des théorisations,
- Le développement de processus de coaching à plusieurs niveaux, de coaching individuel et d'équipe, ...



Venir présenter sa pratique, se questionner sur les possibles, attendre un retour de son superviseur et de ses pairs sont autant d'interactions enrichissantes, percutantes, interpellantes et même dans certains cas, déstabilisantes. La règle est d'être dans l'acceptation, dans le chemin, dans la remise en cause, dans la progression. Etre engagé dans un lieu thérapeutique semble pour cette seule raison, déjà, un investissement à ne pas mettre de côté pour articuler plusieurs ressources de progression.

Modalités d'entrée en 3 étapes

- Etape 1 : Echange en rendez-vous individuel avec Philippe LE GOFF sur le parcours, le projet et les besoins spécifiques du candidat à l'intégration dans le groupe de supervision ;
- Etape 2 : Pour ceux qui le souhaitent, une journée d'essai au tarif d'une participation ponctuelle ;
- Etape 3 : Intégration dans le groupe.

Modalités du groupe de supervision

Deux groupes de supervision sont disponibles : Lundi ou Vendredi. L'engagement se fait sur l'un ou l'autre. Ils ne sont pas interchangeables.

Les temps de travail se développent sur 10 dates planifiés hors des périodes d'été et en limitant la présence dans les périodes de vacances scolaires, en tenant une périodicité de l'ordre de 4 à 6 semaines.

Les participants peuvent transformer deux dates de collectif en rendez-vous individuel après accord avec le superviseur.

Le tarif est de 1950€ HT pour 10 temps de travail sur une année.

Engagement dans la supervision à travers l'application des règles suivantes

Assiduité :

L'engagement principal porte sur le fait d'être présent aux temps programmés annuellement. L'assiduité est essentielle dans le parcours d'un coach.

L'importance de la présence aux temps de supervision programmés peut faire l'objet d'une régulation. En effet, "la supervision ne peut être considérée comme une variable d'ajustement".

Dans ces conditions d'engagement, la réservation annuelle d'une supervision se concrétise par la programmation d'un virement bancaire à chaque date prévue au calendrier.

L'absence pour force majeure est envisageable, la définition de « force majeure » est à partager avec le superviseur et/ou dans le groupe.

La suspension de l'engagement est possible pour des situations amenant à une impossibilité de la participation comme grossesse, maladie lourde, ...

Travail thérapeutique :

Les participants s'engagent à avoir mené un travail thérapeutique significatif. Si c'est le cas, ils peuvent à tout moment si nécessaire réactiver ce lieu thérapeutique.

Responsabilité :

Chacun est responsable de son travail et de toutes ses conséquences sur soi.

Discrétion sur le travail des participants.

Restitution des informations utiles.

Règle de non-dévalorisation et contrat de confrontation à partir d'une position OK et bienveillante.



Modalités de supervision

Trois modalités de base sont proposées pour une supervision en groupe :

- par le superviseur
- par un membre du groupe
- dans le partage et l'échange avec le groupe.

Des modalités complémentaires peuvent permettre d'associer un maximum de participants : travail en grand groupe et/ou en petit groupe, entraînement au coaching, utilisation d'une double commande, travail sur la théorie, témoignage, ...

Les « anciens » du groupe ont un rôle particulier développé selon les situations abordées et les besoins exprimés.

Ces modalités sont centrées sur les objectifs pédagogiques suivants :

- Aider au développement, à la progression et à la professionnalisation des coachs ;
- Aider au débriefing des entretiens et des travaux de coaching des participants ;
- Soutenir dans les modalités d'intervention ;
- Être au plus près des besoins de chacun.

Horaires : 9h00-17h30.

Les séances se déroulent en visioconférence (dans cette période de distanciation sanitaire)

Dates : Calendrier disponible sur www.holonomie.com

Superviseur

Philippe LE GOFF

Depuis 1997, coach de dirigeants et d'équipes. Depuis 2002, enseignant et superviseur de coachs dans le cadre de la formation « Coach & Team® », il apporte dans ses interventions sa réflexion de Sophrologue et de Psychogénéalogiste.

Son parcours de manager et de dirigeant de 15 années dans le monde industriel a porté plus précisément sur la gestion de projet (investissement, système qualité, nouveaux produits, change management) et sur le développement des organisations et du management.

En 1997, il change de posture dans son positionnement au sein des entreprises en officialisant un rôle d'accompagnateur auprès des managers et de leurs équipes.

Depuis 2001, date de création d'Holonomie, il accompagne les entreprises et leurs dirigeants et managers dans leur développement sous le nom d'Holonomie à Nantes. La création et la reprise d'entreprise, la fusion et la cohésion d'équipe, le développement identitaire et la transformation personnelle, l'évolution des modes de management et l'accompagnement du changement, la gestion des conflits et des relations conflictuelles sont au cœur de ses interventions.

La transformation des équipes et des entreprises à travers la transformation des individus les constituant le guide dans toutes ses propositions d'interventions et dans ses accompagnements.

Les interventions de Philippe LE GOFF dans le domaine identitaire et du développement personnel sont aussi empreintes de son parcours spirituel, de son expérience de la méditation et de différentes formes de yoga.

Il a été formé et supervisé au cours de ces années par, plus particulièrement, Vincent LENHARDT et Daniel CHERNET au coaching, à l'analyse transactionnelle et à la supervision, Alain ZUILI et Véronique ROUSSEAU à la psychogénéalogie et la relation thérapeutique, Bernard SANTERRE à la sophrologie et à la méditation ZEN, Christine LAURENT et Claude BOISSELIER à différents types de yoga et de méditation.